



Centre Communal d'action sociale

Vous souhaitez effectuer **une première demande ou un renouvellement d'un titre de transport « Améthyste »**.

Il sera valable 1 an sur les zones 1 à 5 du réseau francilien.

Vous devez avoir plus de 65 ans ou être dans l'une des situations énumérées au dos de cette page. De plus, vous devez :

- ① Résider depuis 1 an au moins dans les Hauts-de-Seine
- ② Et, selon votre situation (voir au verso), ne pas dépasser un certain plafond de ressources (**650 €** pour une personne seule ou **800 €** pour un couple, sur la **ligne 14 de l'avis d'imposition** : « impôts sur les revenus soumis au barème »).

Il vous sera nécessaire de vous procurer le passe Navigo RATP « mois-semaine » avant d'instruire votre demande au CCAS.

Pour cela, vous devrez vous rendre, muni d'une pièce d'identité, dans un comptoir Club RATP, par exemple :

⇒ Métro Malakoff Etienne Dolet (ligne 13)

⇒ Métro Plaisance (ligne 13)

⇒ Métro Mairie de Montrouge (ligne 4). Accessibilité personnes à mobilité réduite.

Vous serez pris en photo par un agent de la RATP et votre passe Navigo sera immédiatement établi à titre Gratuit. Cet objet a une durée de vie de 10 ans, conservez-le précieusement.

Pour une 1^{ère} demande, vous devrez ensuite soit :

① Prendre rendez-vous au CCAS de Malakoff (en mairie) et vous y rendre muni des **justificatifs qui figurent au dos de cette page**.

② ou **Faire la demande directement en ligne sur le site du Département des Hauts-de-Seine :**
<https://www.78-92.fr/1/demarches-en-ligne-en-hauts-de-seine>

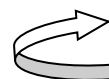
Pour un renouvellement, vous pouvez procéder de la façon suivante soit :

① en déposant une photocopie de votre avis d'imposition avec votre numéro de téléphone en mairie au : **Centre Communal d'Action Sociale – Pôle Seniors** ou par mail à l'adresse suivante ccasressources@ville-malakoff.fr

② en prenant rendez-vous par téléphone avec Mme TOUEILLES au 01.47.46.75.89 ou Mme DA ASCENCAO au 01.47.46.75.97

③ en vous connectant sur internet : <https://www.demarches-simplifiees.fr>

Tournez la page S.V.P



Attention : Pour les renouvellements, ne pas déposer des demandes trop anticipées (1 mois à l'avance maximum).

Le tarif varie entre 25 et 50 € par an en fonction de votre situation.

Le passe Navigo est valable 10 ans passé ce délai, ou en cas de perte, se rendre au guichet de la RATP. Le montant du passe Navigo s'élève à 15 €

<u>Pour toutes les catégories de bénéficiaires :</u>	Première demande	Renouvellement
Passé Navigo mois/semaine (recto uniquement), préalablement établi auprès de la RATP	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pièce d'identité ou du titre de séjour en cours de validité	<input checked="" type="checkbox"/>	
1 Justificatif de domicile daté de 12 mois à votre nom, prénom et adresse (quittance de loyer, facture électricité, gaz, eau,).	<input checked="" type="checkbox"/>	

<u>Et également, selon votre situation :</u>	Première demande	Renouvellement
Personnes âgées de plus de 65 ans		
Dernier avis d'imposition sur le revenu	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Retraite anticipée pour inaptitude au travail à partir de 60 ans		
Dernier avis d'imposition sur le revenu	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Notification d'attribution de retraite pour inaptitude au travail	<input type="checkbox"/>	
Anciens combattants, Veuves d'Ancien Combattant		
Carte de l'ONACVG ou du brevet de veuve de guerre	<input type="checkbox"/>	Renouvellement automatique
Justificatif de domicile de moins de 3 mois		
Invalidité (MDPH) à 80% au moins, à partir de 20 ans		
Carte d'invalidité en cours de validité	<input type="checkbox"/>	Renouvellement automatique
Justificatif CAF de versement AAH de moins de 3 mois	<input type="checkbox"/>	
Si pas d'AAH, dernier avis d'imposition sur le revenu	<input type="checkbox"/>	
Médaillé(e) de la famille, à partir de 60 ans		
Diplôme de la médaille de la famille	<input type="checkbox"/>	Renouvellement automatique
Justificatif de domicile de moins de 3 mois		
Pupilles de la nation et les ex-Pupilles de l'Etat de 65 ans et plus		
Copie de la carte de Pupilles délivrée par l'ONACVG ou un justificatif d'une situation antérieure de pupilles de l'État	<input type="checkbox"/>	Renouvellement automatique